



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Secrétariat général  
Etat-major spécial coronavirus

Berne, le 20 août 2021

## Campagne de vaccination contre le COVID-19 **Infolettre 13 destinée aux cabinets médicaux**

Mesdames, Messieurs,

Le service de commande en ligne (<https://be.impflogistik.ch>) sera ouvert le lundi 23 août 2021 pour le 10<sup>e</sup> cycle de commandes. Il le restera jusqu'au mardi 24 août, à 23 h 59. Nous vous prions de bien vouloir passer commande pendant cette période.

Sous réserve de livraisons régulières, le calendrier ci-dessous s'applique :

<b>Cycle de commandes</b>	<b>Commande des doses</b> du lundi 00 h 00 au mardi 23 h 59	<b>Livraison des doses</b> du mardi au vendredi matin de la semaine suivante (à partir du 2 <sup>e</sup> cycle de commandes)
<b>8<sup>e</sup> cycle de commandes</b> Doses pour la 2 <sup>e</sup> injection ζ Eventuellement nouvelles doses pour la 1 <sup>re</sup> injection θ	Semaine 28 : 12.07 – 13.07	Semaine 29 : 20.07 – 23.07
<b>9<sup>e</sup> cycle de commandes</b> Doses pour la 2 <sup>e</sup> injection η Eventuellement nouvelles doses pour la 1 <sup>re</sup> injection ι	Semaine 30 : 26.07 – 27.07	Semaine 31 : 03.08 – 06.08
<b>10<sup>e</sup> cycle de commandes</b> Doses pour la 2 <sup>e</sup> injection θ Eventuellement nouvelles doses pour la 1 <sup>re</sup> injection κ	Semaine 32 : 09.08 – 10.08	Semaine 33 : 17.08 – 20.08
<b>11<sup>e</sup> cycle de commandes</b> Doses pour la 2 <sup>e</sup> injection ι Eventuellement nouvelles doses pour la 1 <sup>re</sup> injection λ	Semaine 34 : 23.08 – 24.08	Semaine 35 : 31.08 – 03.09
<b>A partir du 30.08.2021 : commandes en continu</b>		

### **Nouveautés concernant les modalités de commande**

A partir du lundi 30 août 2021, les cycles seront supprimés et les vaccins pourront être commandés en continu, une fois par semaine, par lieu de vaccination. Les commandes seront validées par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) à midi et la marchandise sera livrée entre 8 h et 12 h 30, du mardi au vendredi, deux à quatre jours ouvrables après la date de la commande. Si celle-ci



est passée après 12 h, trois à cinq jours sont nécessaires. Une notification précisant la date exacte de livraison vous sera envoyée au plus tard le jour suivant la commande, c'est-à-dire au moins la veille de la livraison.

En cas de question sur la nouvelle procédure, n'hésitez pas à composer le 031 636 98 27 ou à envoyer un courriel à [dispo.vac@be.ch](mailto:dispo.vac@be.ch).

### **Liste des destinataires de l'infolettre**

Notre infolettre est en principe envoyée à tous les lieux de vaccination. Or il nous a été signalé que certains d'entre eux ne la recevaient pas. Nous vous prions par conséquent de vérifier vos courriers indésirables. En cas de modification d'adresse électronique ou de changement au sein du personnel, nous vous prions de nous en faire part à l'adresse [dispo.vac@be.ch](mailto:dispo.vac@be.ch). Le canton de Berne ne peut malheureusement pas déterminer pourquoi les infolettres envoyées aux adresses de la société Health Info Net SA (HIN) sont classées parmi les courriers indésirables. Nous recommandons aux personnes concernées de consulter le [guide rapide pour lutter contre le spam](#) établi par le service d'assistance HIN et d'adresser un courriel à [abuse@hin.ch](mailto:abuse@hin.ch) avec la mention « Pas de spam » en objet.

### **Etablissement de certificats COVID**

Dans [son infolettre du 14 juin 2021](#), le Service du médecin cantonal vous a fourni des explications sur l'établissement des certificats COVID et sur la procédure applicable dans le canton de Berne en vous rappelant que le non-respect des règles en lien avec l'émission de certificats COVID définies par la Confédération et le canton est considéré comme une violation du devoir de diligence. Veuillez noter que le canton de Berne exerce une surveillance sur les superutilisateurs. Chaque superutilisatrice ou superutilisateur est tenu-e de consigner les certificats établis par ses soins ou par ses utilisateurs et de révoquer les certificats délivrés de manière abusive ou erronée. Cette personne est responsable de ses actes ainsi que de ceux des utilisateurs enregistrés sous sa supervision.

### **Extension d'indication du vaccin Spikevax de Moderna**

Swissmedic a soigneusement évalué la demande d'extension d'indication déposée par Moderna Switzerland Sàrl et a étendu aux adolescent-e-s âgé-e-s de 12 à 17 ans l'autorisation à durée limitée du vaccin Spikevax pour la prévention de la maladie à coronavirus. Dans le groupe d'âge étudié et à la même posologie que chez l'adulte, le vaccin a montré, dans le cadre de cette étude clinique, une réaction immunitaire comparable (mesurée en fonction du taux d'anticorps contre le SARS-CoV-2) à celle obtenue chez les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans. Les effets secondaires les plus fréquents chez les enfants âgés de 12 à 17 ans sont semblables à ceux observés chez les personnes de 18 ans et plus. L'étude clinique a montré que chez les adolescent-e-s, le vaccin était efficace à 93% environ dès le 14<sup>e</sup> jour après la deuxième dose (au moins un symptôme et un test PCR positif). Les effets indésirables ont généralement duré un à trois jours et peuvent être plus marqués après la deuxième dose.

Tout comme pour les personnes de plus de 18 ans, le vaccin doit être administré deux fois, à quatre semaines d'intervalle.

### **Indication à la vaccination pour les enfants et adolescent-e-s**

Les enfants et adolescent-e-s peuvent se faire vacciner à condition qu'ils soient capables de discernement, ce qui commence à être le cas à partir de l'âge de 10 ans. Les personnes de moins de 16 ans peuvent se faire vacciner même en l'absence du consentement des parents ou des personnes détenant l'autorité parentale, pour autant qu'elles soient capables de discernement. Concrètement, cela signifie que les adolescent-e-s n'ont ni besoin d'être accompagné-e-s, ni présenter de déclaration de consentement, à moins que leur capacité de discernement soit remise en doute. Dans ce cas, il convient de contacter les



parents ou les détentrices et détenteurs de l'autorité parentale. Il est préférable de faire vacciner les enfants par une ou un pédiatre.

### **Informations sur la vaccination en plusieurs langues**

Compte tenu des origines diverses de la population résidant en Suisse, nous avons fait traduire les informations sur la vaccination en plusieurs langues. La documentation est disponible [ici](#). Si certaines de vos patientes ou certains de vos patients ne disposent pas des connaissances suffisantes en allemand ou en français, nous vous remercions de leur communiquer l'adresse de cette page internet.

### **Remboursement des vaccins**

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les vaccinations ne seront plus remboursées tous les deux mois, mais tous les trois mois (sur une base trimestrielle) :

- Décompte du 3<sup>e</sup> trimestre : 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021  
le versement sera effectué par l'institution commune LAMal avec date de valeur au 22 novembre 2021
- Décompte du 4<sup>e</sup> trimestre : 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021  
le versement sera effectué par l'institution commune LAMal avec date de valeur au 22 février 2022

### Nous sommes à votre disposition :

En cas de question générale sur les vaccins (y compris sur l'utilisation de VacMe) : [dispo.vac@be.ch](mailto:dispo.vac@be.ch) ; 031 636 98 27 (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h).

Si vous rencontrez des problèmes techniques avec VacMe : [application-sls@vacme.ch](mailto:application-sls@vacme.ch) ; 031 511 59 85 (du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h).

(Merci toutefois de noter que seuls les professionnel-le-s de la santé peuvent obtenir des renseignements à cette adresse.)

En cas de question d'ordre médical : [med.vac@be.ch](mailto:med.vac@be.ch).

(Là aussi, seuls les professionnel-le-s peuvent recevoir des informations ici. Les particuliers sont priés de se tourner vers leur médecin.)

Toute la documentation nécessaire est disponible sur la [page internet](#) du canton dédiée aux professionnel-le-s de la santé.

En vous remerciant vivement de votre engagement et de votre précieux soutien dans la lutte contre la pandémie, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Dr. med. Gregor Kaczala

Responsable de la vaccination contre le COVID-19 pour l'état-major spécial coronavirus du canton de Berne